



CMAE



UA



PNUE

Distr. générale  
15 juillet 2022

Original : anglais  
Anglais et français seulement

### *Conférence ministérielle africaine sur l'environnement*

#### **Conférence ministérielle africaine sur l'environnement Dix-huitième session**

En ligne, 13, 14 et 16 septembre 2021 et Dakar,  
12–16 septembre 2022\*

## **Progrès dans l'élaboration d'une stratégie africaine de gouvernance des océans**

### **Note du secrétariat**

#### **I. Introduction**

1. Même si l'on sait que les océans d'Afrique sont l'une des plus riches ressources environnementales au monde, de manière générale, leur potentiel en tant que source de revenu pour stimuler la croissance des économies africaines n'a pas encore été pleinement exploité. Une économie bleue durable offre la promesse d'une contribution au succès du Programme de développement durable à l'horizon 2030 et des objectifs de développement durable et à la concrétisation des aspirations de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons.
2. La santé des océans revêtant une immense valeur pour le développement de l'Afrique, la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement (CMAE), à sa quinzième session, tenue en 2015, a adopté la Déclaration du Caire sur la gestion du capital naturel de l'Afrique au service du développement durable et de l'élimination de la pauvreté, dans laquelle elle a décidé de mettre au point une stratégie de gouvernance pour les mers et les océans qui baignent le continent africain, qui soit conforme à la Convention des Nations Unies sur le droit de la mer et aux conventions pour les mers régionales, pour la gestion efficace des ressources marines partagées de la région<sup>1</sup>.
3. Lors de la seizième session de la CMAE, tenue à Libreville en juin 2017, les ministres ont reconnu que la contribution durable des océans aux économies nationales dépend, entre autres, de l'utilisation de cadres de gouvernance efficaces<sup>2</sup>.
4. L'appel lancé en faveur de la mise au point d'une stratégie africaine de gouvernance des océans a été réitéré de nouveau dans la Déclaration de Nairobi sur la mise en œuvre des politiques environnementales par l'intermédiaire de solutions novatrices aux problèmes environnementaux en Afrique, adoptée par la CMAE à sa septième session extraordinaire, en septembre 2018<sup>3</sup>. Les ministres africains de l'environnement y sont convenus de promouvoir la croissance et

\* Conformément à la décision prise à la réunion du Bureau de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement tenue le 26 mai 2022, la dix-huitième session de la Conférence, qui avait été ajournée le 16 septembre 2021, reprendra en présentiel à Dakar du 12 au 16 septembre 2022.

<sup>1</sup> Le rapport du segment ministériel de la quinzième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement est disponible à l'adresse [africangroupofnegotiators.org/wp-content/uploads/2018/07/Ministerial-report-of-15th-session-of-AMCEN-F.pdf](http://africangroupofnegotiators.org/wp-content/uploads/2018/07/Ministerial-report-of-15th-session-of-AMCEN-F.pdf).

<sup>2</sup> Le rapport du segment ministériel de la seizième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement est disponible à l'adresse [wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/21385/AMCEN\\_Report\\_of\\_the\\_ministerial\\_segment\\_FR.pdf?sequence=2&isAllowed=y](http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/21385/AMCEN_Report_of_the_ministerial_segment_FR.pdf?sequence=2&isAllowed=y).

<sup>3</sup> Le rapport du segment ministériel de la septième session extraordinaire de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement est disponible à l'adresse [wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/26809/AMCEN7SSMinisterialFrench.pdf?sequence=2&isAllowed=y](http://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/26809/AMCEN7SSMinisterialFrench.pdf?sequence=2&isAllowed=y).

le développement du secteur régional des océans sur la voie de l'économie bleue durable et de faciliter l'intégration de la biodiversité aquatique dans tous les secteurs productifs en vue de tirer durablement parti de l'économie bleue.

5. Lors de la dix-septième session de la CMAE, tenue en 2019 à Durban (Afrique du Sud), les ministres africains de l'environnement ont adopté la Déclaration de Durban pour l'adoption de mesures en faveur de la viabilité de l'environnement et de la prospérité en Afrique<sup>4</sup>, dans laquelle ils ont considéré que « les océans et les sources d'eau douce jouent un rôle essentiel dans le développement économique du continent [...] et qu'il faut promouvoir un équilibre plus durable entre croissance économique et viabilité de l'environnement... ».

6. Le Programme de relance vert pour l'Afrique, qui a été adopté à la suite de la huitième session extraordinaire de la CMAE en décembre 2020, reconnaît l'importance d'investir dans l'« économie bleue », qui désigne un développement économique basé sur la mer qui engendre une amélioration du bien-être humain et de l'équité sociale, tout en réduisant de manière significative les risques environnementaux et la pénurie des ressources écologiques.

7. Plus récemment, à la quatrième session ordinaire du Comité technique spécialisé de l'Union africaine sur l'agriculture, le développement rural, l'eau et l'environnement, tenue du 13 au 15 décembre 2021, la Stratégie africaine de gouvernance des océans a été discutée et une vue d'ensemble du processus consultatif en cours visant à établir un projet de cadre de gouvernance des océans en collaboration avec le PNUE a été présentée<sup>5</sup>.

## II. Raison d'être d'une stratégie de gouvernance des océans

8. Plusieurs mécanismes de gouvernance des océans existent en Afrique. Le Cadre politique et la stratégie de réforme de la pêche et de l'aquaculture en Afrique de 2011, la Stratégie maritime intégrée de l'Afrique 2050, la Charte africaine sur la sûreté et la sécurité maritimes et le développement en Afrique de 2016 (la Charte de Lomé) et d'autres cadres continentaux sont les vecteurs qui portent la vision sur les océans. Ils offrent un cadre général sans parallèle à même de contribuer à coordonner les actions qui s'articulent autour du développement des secteurs comme envisagé dans l'Agenda 2063 de l'Union africaine et le Programme 2030, ainsi que dans la stratégie de l'économie bleue de l'Afrique, qui guide le développement d'une économie bleue inclusive et durable qui commence à contribuer de manière significative à la transformation et à la croissance du continent, en faisant progresser, notamment, les connaissances concernant la durabilité environnementale et les politiques, les institutions et la gouvernance des masses d'eau.

9. Malgré l'existence de ces mécanismes de gouvernance des océans en Afrique, des problèmes de gouvernance empêchent d'exploiter pleinement le potentiel des richesses océaniques du continent. En effet, les mécanismes existants présentent des lacunes, des doubles emplois et une coopération, une coordination et des interconnexions intersectorielles insuffisantes. La santé des océans revêtant une immense valeur pour le développement durable de l'Afrique, une stratégie de gouvernance des océans a été envisagée afin de faciliter des efforts coordonnés et de combler les lacunes dans les différents mécanismes de gouvernance ainsi qu'entre eux.

10. La stratégie vise à servir de cadre général qui facilite la mise en œuvre des instruments existants de l'Union africaine relatifs à la gouvernance des océans et des autres mécanismes régionaux compétents, tels que les conventions concernant les mers régionales et les organismes régionaux de pêche. Elle devrait assurer une gouvernance intégrée et durable des océans qui soit inclusive et axée sur la santé et qui contribue à la réalisation de l'Agenda 2063 de l'Union africaine.

## III. Nécessité de préserver la valeur des ressources océaniques en Afrique

11. Le continent est doté d'abondantes ressources côtières et aquatiques qui, sous réserve d'une exploitation durable, peuvent engendrer des transformations socioéconomiques considérables<sup>6</sup>. Trente-huit États africains ont globalement un littoral de plus de 47 000 km de long. Environ 64 % de

<sup>4</sup> Le rapport du segment ministériel de la dix-septième session de la Conférence ministérielle africaine sur l'environnement est disponible à l'adresse [wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/30786/AMCEN\\_17L1F.pdf?sequence=2&isAllowed=y](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/30786/AMCEN_17L1F.pdf?sequence=2&isAllowed=y).

<sup>5</sup> Report and recommendations of senior officials of the fourth ordinary session of the Specialized Technical Committee on Agriculture, Rural Development, Water and Environment (STC4/ARDWE/EXP, p. 36).

<sup>6</sup> Commission économique pour l'Afrique, *Africa's Blue Economy: Opportunities and Challenges to Bolster Sustainable Development and Socioeconomic Transformation*. Addis-Abeba, 2018.

la superficie de la surface émergée de l'Afrique est couvert de sources d'eau intérieures, dont 63 bassins hydrographiques partagés. Ce réseau de ressources océaniques et aquatiques participe au maintien de la vie naturelle et fournit des biens et services écosystémiques intimement liés à la vie sur le continent<sup>7</sup>. Une proportion importante de la population de l'Afrique vit dans des zones côtières, où la densité de population augmente chaque année.

12. Les vastes ressources côtières et marines de la région comprennent des gisements de minéraux, de pétrole et de gaz, et la biodiversité. Les ressources côtières et marines sont également importantes pour les établissements humains. Certains pays côtiers de la région, dont l'Angola, le Gabon et le Nigéria, sont des acteurs importants de l'industrie pétrolière mondiale, tandis que des pays comme la Sierra Leone et la République-Unie de Tanzanie possèdent des ressources côtières constituant d'importantes sources de matériaux de construction, tels que le sable, le gravier et la pierre à chaux. L'exploitation minière de phosphate et l'extraction de sel sont, de même, des activités côtières clés en Afrique<sup>8</sup>.

13. La pêche et l'aquaculture contribuent à l'économie africaine à hauteur d'environ 24 milliards de dollars par an et emploient plus de 12 millions de personnes<sup>9</sup>. Selon les estimations, la valeur de l'industrie maritime représente environ 1 000 milliards de dollars par an<sup>10</sup> et 90 % des importations et exportations du continent se font par voie maritime<sup>11</sup>.

14. Les ports maritimes sont essentiels pour faciliter le commerce dans la plupart des pays africains, qui sont tributaires des exportations de matières premières et des importations de denrées alimentaires, de produits manufacturés et de combustibles. On estime que les ports africains ont acheminé 265 millions de tonnes de fret en 2009, chiffre qui devrait dépasser les 2 milliards de tonnes d'ici à 2040. Les ports maritimes permettent aux pays sans littoral d'Afrique (16 pays sur 54) d'accéder aux marchés régionaux, continentaux et mondiaux<sup>12</sup>.

15. En outre, le tourisme côtier est en soi l'une des activités économiques maritimes qui se développent le plus rapidement dans le monde, dont la valeur est estimée à 8,4 milliards de dollars pour les seuls pays riches en récifs coralliens. Il génère actuellement 8,1 % du PIB du continent, sa valeur est estimée à plus de 177 milliards de dollars, et il emploie plus de 22 millions de personnes, ce qui représente 6,5 % de la population active totale. Fait plus important encore, le tourisme est le principal secteur économique de plusieurs petits États insulaires en développement, notamment Cabo Verde, Maurice et les Seychelles, où il représente respectivement 45 %, 24 % et 65 % du PIB<sup>13</sup>.

16. Les océans et les mers qui baignent le continent africain présentent un potentiel énorme et offrent de formidables possibilités de développement des sources d'énergie tant non renouvelables, telles que le pétrole et le gaz, que renouvelables, notamment le vent, les marées et les vagues, dont seule une petite partie a été exploitée à ce jour.

#### IV. Nécessité d'inverser les effets néfastes de l'exploitation des océans

17. Selon le rapport 2014 de l'Africa Progress Panel, la valeur des prises de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, sur le plan mondial, représente annuellement entre 10 et 23 milliards de dollars, dont 1,3 milliard de dollars pour la seule région de l'Afrique de l'Ouest (300 millions de dollars rien que pour le Sénégal, soit l'équivalent de 2 % de son PIB en 2012)<sup>14</sup>. La plupart des prises de la pêche illicite, non déclarée et non réglementée, sont attribuables à des navires battant pavillon étranger. Les experts de la Banque mondiale évaluent les pertes dues à la surexploitation

<sup>7</sup> Évaluation des écosystèmes pour le Millénaire. *Ecosystems and Human Well-Being: Synthesis*. Washington, Island Press, 2005.

<sup>8</sup> Ibid.

<sup>9</sup> Africa Progress Panel, *Africa Progress Report 2014: Grain, Fish, Money: Financing Africa's Green and Blue Revolutions*. Genève, 2014.

<sup>10</sup> Banque mondiale et Département des affaires économiques et sociales. *The Potential of the Blue Economy: Increasing Long-term Benefits of the Sustainable Use of Marine Resources for Small Island Developing States and Coastal Least Developed Countries*. Washington, Banque mondiale, 2017.

<sup>11</sup> Moritz Bollmann *et al.*, *World Ocean Review 2010: Living with the Oceans*. Hambourg, Maribus, 2010.

<sup>12</sup> Commission économique pour l'Afrique, *Africa's Blue Economy*.

<sup>13</sup> PNUE. *Emerging Issues for Small Island Developing States: Results of the UNEP/UNDESA Foresight Process*. Nairobi, PNUE 2014.

<sup>14</sup> Africa Progress Panel, *Africa Progress Report 2014 : Grain, Fish, Money: Financing Africa's Green and Blue Revolutions*. Genève, 2014.

des ressources halieutiques à 225 millions de dollars pour les seules économies insulaires de l'océan Indien<sup>15</sup>.

18. En 2014, on estimait que la déforestation des mangroves entraînait des pertes économiques annuelles s'élevant à 42 milliards de dollars<sup>16</sup>. La surexploitation des ressources halieutiques et la déforestation des mangroves ont porté atteinte à la capacité et à l'aptitude naturelles de l'océan et des ressources aquatiques à se régénérer<sup>17</sup>. Les déchets marins provenant de sources terrestres qui atteignent l'océan représentent un problème majeur pour la vie marine et la beauté naturelle des plages. On estime que d'ici à 2050, il y aura plus de plastiques que de poissons dans l'océan<sup>18</sup>.

19. Les industries et les déversements de pétrole ont des effets préjudiciables sur l'environnement marin. En Afrique de l'Ouest, les pays producteurs de pétrole du Grand écosystème marin du golfe de Guinée rejettent à eux seuls environ 4 millions de tonnes d'huiles usées par an dans le milieu côtier et marin<sup>19</sup>. La pollution pétrolière généralisée dans le delta du Niger pose également des problèmes écologiques, de santé publique et de sécurité<sup>20</sup>. Les autres sources de pollution marine sont notamment les rejets d'eaux usées et les effluents provenant de l'exploitation forestière, de l'industrie manufacturière et du raffinage du pétrole. Il y a plusieurs foyers de sources terrestres de pollution qui ont été recensés en Afrique, que les différents mécanismes de gouvernance n'ont pas été à même de traiter et de contrôler de manière très efficace.

20. Les débats autour du domaine maritime en Afrique sont de plus en plus dominés par la question des actes de piraterie et des vols à main armée en mer. En Afrique de l'Ouest et du Centre, divers problèmes menacent la sécurité, la sûreté et la durabilité de l'espace maritime, allant de la piraterie et des vols à main armée en mer aux activités illicites liées au pétrole et au carburant, aux trafics de toutes sortes, à la contrebande et à divers crimes environnementaux.

21. Bien qu'ils tiennent une place essentielle dans le commerce international, les ports d'Afrique pâtissent d'un manque d'efficacité qui entraîne des pertes économiques et environnementales. De même, le secteur du tourisme côtier souffre de l'étroitesse de la gamme de produits touristiques, d'une définition inadéquate des priorités et d'une capacité insuffisante. Par exemple, très peu de pays possèdent ou exploitent des entreprises de navires de croisière. La capacité des gouvernements de régir le tourisme côtier et maritime est souvent entravée par la faiblesse des autorités municipales et par des transactions et pratiques commerciales illégales ou obscures. Dans la région de l'océan Indien occidental, la couverture corallienne, une attraction touristique importante dans tous ces pays, est tombée à 30 %<sup>21</sup>.

22. Plus de 80 bassins fluviaux et lacustres du continent africain sont partagés par au moins deux pays<sup>22</sup>. Ces étendues d'eau douce sont également exploitées. Toutefois, le soutien des pouvoirs publics en faveur de la conservation et du développement des lacs reste faible dans de nombreux pays africains, peu de crédits budgétaires leur étant affectés. Bien que les lacs d'Afrique soient des ressources limitées et vulnérables qui nécessitent de mettre en place une préservation et une gestion éclairées, ils continuent de figurer parmi les ressources naturelles du continent les plus abusivement exploitées<sup>23</sup>.

<sup>15</sup> Banque mondiale, « Africa Program for Fisheries », disponible à l'adresse [www.worldbank.org/en/programs/africa-program-for-fisheries](http://www.worldbank.org/en/programs/africa-program-for-fisheries). Consulté le 20 juillet 2022.

<sup>16</sup> PNUE, *The Importance of Mangroves to People: A Call to Action*. van Bochove, J., Sullivan, E., Nakamura, T. (éds.). Cambridge, Centre mondial de surveillance pour la conservation du Programme des Nations Unies pour l'environnement, 2014.

<sup>17</sup> L. Burke et al., *Reefs at Risk Revisited*. Washington, Institut des ressources mondiales, 2011.

<sup>18</sup> Forum économique mondial, *The New Plastics Economy: Rethinking the Future of Plastics*. Genève, 2016.

<sup>19</sup> Programme des Nations Unies pour le développement, *Towards Ecosystem-Based Management of the Guinea Current Large Marine Ecosystem*. New York, 2013.

<sup>20</sup> P. C. Nwilo et O. T. Badejo, "Impacts and Management of Oil Spill in Nigerian Coastal Environment", in *Proceedings of the International Conference on the Nigerian State, Oil Industry and the Niger Delta*. Port Harcourt (Nigéria), Harey Publications, 2008.

<sup>21</sup> D. Obura et al., au nom du Réseau mondial de surveillance des récifs coralliens, *Coral Reef Status Report for the Western Indian Ocean*. Commission de l'océan Indien, 2017.

<sup>22</sup> [wwfeu.awsassets.panda.org/downloads/waterinafricaeng.pdf](http://wwfeu.awsassets.panda.org/downloads/waterinafricaeng.pdf).

<sup>23</sup> PNUE, *Africa's Lakes: Atlas of Our Changing Environment* (Nairobi, 2006), chapitre 1, disponible à l'adresse [na.unep.net/atlas/africaLakes/downloads/chapters/Africas-Chapter1-Printer.pdf](http://na.unep.net/atlas/africaLakes/downloads/chapters/Africas-Chapter1-Printer.pdf).

## V. Réunions consultatives sur le développement de la stratégie africaine de gouvernance des océans

23. En réponse aux décisions de la CMAE, le PNUE, en tant que secrétariat de celle-ci, a réalisé des études de fond et organisé trois réunions consultatives sur la gouvernance des océans. L'objectif des réunions consultatives était de fournir une plateforme pour les discussions et les consultations entre les États membres et les principales parties prenantes sur le projet de stratégie africaine de gouvernance des océans.

24. La première réunion consultative s'est tenue à Nairobi les 29 et 30 novembre 2018<sup>24</sup>. Cette réunion a permis de recenser les lacunes dans la gouvernance des océans en Afrique et de préciser que les principales étaient la multiplicité des acteurs ; l'existence de multiples silos de gouvernance ; le chevauchement de traités et d'activités ; une couverture insuffisante des aires marines protégées ; l'absence de programme politique et économique commun sur l'exploitation des océans ; l'absence d'approche coordonnée visant à assurer la sécurité maritime ; et un financement limité pour la mise en œuvre des politiques.

25. La deuxième réunion consultative, qui s'est tenue en ligne en raison de la pandémie de COVID-19, a eu lieu les 21 et 22 octobre 2020<sup>25</sup>. La réunion a permis de définir les piliers stratégiques du projet de stratégie de gouvernance des océans. Il s'agissait de la portée de la stratégie ; du renforcement des institutions et des capacités ; des liens avec les structures régionales et mondiales ; de la coopération et de la coordination intersectorielles ; et de l'association des parties prenantes à l'interface science-politiques.

26. À la suite des premières réunions consultatives, le PNUE a élaboré un avant-projet de la stratégie africaine de gouvernance des océans, présentant l'objet, le but et les objectifs de la stratégie, ses piliers stratégiques et les scénarios pour l'élaboration et la mise en œuvre de cadres africains de gouvernance des océans

27. Ensuite, la troisième réunion consultative, également en ligne, s'est tenue le 16 juin 2021<sup>26</sup> pour examiner la structure et le contenu du projet de stratégie africaine de gouvernance des océans.

28. Les trois réunions consultatives ont confirmé la nécessité d'établir un cadre de gouvernance global au titre de la stratégie. La forme et la fonction de ce mécanisme de coordination doivent être définies, étoffées et arrêtées de concert. En outre, étant donné la multiplicité des cadres de gouvernance et des questions touchant à différents domaines de l'espace océanique africain, il est nécessaire de disposer de forums dans lesquels les secteurs peuvent se réunir pour traiter de besoins et de questions spécifiques, et soutenir le travail du mécanisme global.

## VI. Recommandations des réunions consultatives

29. Il a été déterminé que les principales lacunes dans la gouvernance des océans étaient le caractère limité de la coopération et de la coordination intersectorielles ; les insuffisances au niveau de la mise en œuvre et de l'application ; la déficience de la gestion fondée sur des données scientifiques ; et la participation limitée des parties prenantes à la gestion des océans. Les principaux messages étaient que la stratégie devrait :

a) Résoudre le problème posé par des informations imparfaites sur la valeur monétaire et non monétaire de la biodiversité et des écosystèmes marins, lesquelles peuvent fausser les échanges et entraîner des décisions politiques et des investissements malavisés ;

b) Renforcer les capacités institutionnelles des États, pour accélérer l'application des politiques et lois importantes et accélérer les progrès dans la réalisation de l'objectif de développement durable 14 ;

<sup>24</sup> Le résumé du Président de la première réunion consultative est disponible à l'adresse [wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/27138/Chair\\_Summary.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/27138/Chair_Summary.pdf?sequence=1&isAllowed=y).

<sup>25</sup> Le résumé du Président de la deuxième réunion consultative est disponible à l'adresse [wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/35097/Chair%27s%20summary%20-%20K2002864.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/35097/Chair%27s%20summary%20-%20K2002864.pdf?sequence=1&isAllowed=y).

<sup>26</sup> Le résumé du Président de la troisième réunion consultative est disponible à l'adresse [wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/37920/AOGS%20chairmans%20summary%202021.pdf?sequence=1&isAllowed=y](https://wedocs.unep.org/bitstream/handle/20.500.11822/37920/AOGS%20chairmans%20summary%202021.pdf?sequence=1&isAllowed=y).

- c) Accélérer l'accès au financement durable, notamment dans le cadre de mécanismes financiers tels que le plan de relance spécial, appuyé par la facilité de liquidité et de durabilité proposée par la Commission économique pour l'Afrique, pour mobiliser les investissements du secteur privé, les échanges de dettes, les obligations vertes et bleues et les crédits carbone et leur échange ;
- d) Renforcer la capacité des États de tirer profit des synergies entre l'objectif de développement durable 14 et d'autres objectifs clés de développement durable, principalement l'objectif de développement durable 12 sur la consommation et la production durables, et l'objectif de développement durable 13 sur l'action climatique ;
- e) Renforcer la capacité des États de produire des données de qualité et de diffuser des connaissances scientifiques et autochtones ;
- f) Promouvoir la coopération Sud-Sud, notamment au titre de l'Accord portant création de la Zone de libre-échange continentale africaine, en sus de la coopération Nord-Sud existante ;
- g) Faire en sorte que la durabilité environnementale soit le fondement du projet de stratégie africaine de gouvernance des océans, pour intensifier la dynamique de mise en œuvre du Plan pour la stratégie de l'économie bleue de l'Afrique ;
- h) Assurer l'engagement des communautés économiques régionales et veiller à l'inclusion des différentes parties prenantes, notamment le secteur privé, les femmes et les jeunes, afin d'accélérer la réalisation de l'objectif de développement durable 14 et la mise en œuvre de l'Agenda 2063 : l'Afrique que nous voulons ;
- i) Rassembler les visions et les besoins de tous les cadres existants qui couvrent les ressources côtières et marines pour le développement socioéconomique du continent ;
- j) Dynamiser la mise en œuvre des objectifs définis par les programmes relatifs aux mers régionales, les organismes régionaux de pêche, les communautés économiques régionales et sous-régionales et l'Union africaine ;
- k) Définir des stratégies claires de mobilisation des ressources, prévoir une interface efficace entre science et politiques, et préconiser une structure claire pour encourager la participation du secteur privé ;
- l) Adopter une approche écosystémique dans laquelle les eaux intérieures et leurs effets sur les océans et la gouvernance des océans sont pris en compte ;
- m) Inclure la cohérence dans le traitement des questions transfrontalières relatives aux eaux partagées et l'aménagement de l'espace marin en tant qu'éléments essentiels ;
- n) Prévoir le renforcement des capacités au niveau local, pour mettre en œuvre des mesures d'atténuation et d'adaptation fondées sur les besoins et les expériences locales, ainsi que sur les institutions et processus existants ;
- o) Être suffisamment générale pour que des questions propres aux différentes régions et nations soient traitées plus en détail à un niveau plus proche des questions prioritaires de la région ou du pays concerné.

## **VII. Prochaines étapes pour la finalisation de la stratégie africaine de gouvernance des océans**

30. Lors de la troisième réunion consultative pour l'élaboration de la stratégie africaine de gouvernance des océans, il a été convenu de créer un petit groupe de travail composé de représentants de la Commission de l'Union africaine, du PNUE, de la Commission économique pour l'Afrique, du Nouveau Partenariat pour le développement de l'Afrique et du président de la CMAE, sous la direction de la Commission de l'agriculture, du développement rural, de l'économie bleue et de l'environnement durable de l'Union africaine, pour :

- a) Examiner le projet révisé de stratégie ;
- b) Définir un plan d'action et ses implications financières, en se fondant sur les scénarios de gouvernance convenus ;
- c) Perfectionner les mécanismes de suivi et d'évaluation ;
- d) Faire rapport à la CMAE sur l'élaboration de la stratégie africaine de gouvernance des océans.

31. Le groupe de travail, avec le soutien du PNUE, tiendra des réunions pour finaliser le projet de stratégie. Une réunion consultative régionale finale se tiendra en 2023 pour valider la stratégie avant qu'elle ne soit soumise aux structures de la CMAE et de l'Union africaine pour adoption officielle.

---